

**ADMINISTRATION COMMUNALE
DE SAINT-JOSSE-TEN-NODE
Service Urbanisme
M. Jean DEMANNEZ
Avenue de l'Astronomie, 13
1210 BRUXELLES.**

V/Réf : P.U.18.553 – corr. : B. Ruelle
N/Réf. : AVL/CC/SJN-2.10/s.352
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : SAINT-JOSSE-TEN-NODE. Rue Gineste, 3/Place Rogier : Hôtel Crowne Plaza : pose de deux bâches de chantier.

En réponse à votre lettre du 2 août sous référence, réceptionnée le 11 août 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 25 août 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

La demande porte sur l'installation, jusqu'en février 2005, de deux bâches de chantier de dimensions très imposantes – 18 m / 4,50 m – sur deux façades d'un hôtel bordant un axe de circulation stratégique de la capitale.

En remarque préalable, la Commission déplore que cette demande lui parvienne après que les bâches soient déjà installées et d'être mise devant le fait accompli.

D'autre part, elle n'encourage pas le principe-même de l'intervention consistant à utiliser les façades d'un immeuble bénéficiant d'une situation privilégiée dans la ville comme support publicitaire et ce, en dépit de l'impact visuel conséquent de ces dispositifs sur l'environnement urbain (notamment les perspectives vers la basilique de Koekelberg et le parc du Botanique tout proche).

Bien que la Commission ne mette pas en cause le parti esthétique de ces bâches, elle réproouve leurs dimensions excessives et leur présence envahissante dans le paysage du quartier.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.